



Mairie
580 route des Boissonnets
01290 BEY
04.74.04.00.27 - email: mairie.bey@free.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf le vingt décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel GENTIL, Maire de BEY.

Membres présents : Mrs Michel GENTIL, Michel GADIOLET, Luc PERRAUD, Karyl THEVENIN, Monsieur Patrice GUILLEMELLE, Monsieur CATHERIN Sébastien, Mme Carine THOMAS-MOIROUD, Madame Nathalie DOST

Excusés : , Monsieur Richard BRENOT, Monsieur Jean GALLE, Madame Georgette JOUSSERAND,

Membres en exercice : 11	Présents : 8	Votants : 8
Pour 8	Contre : 0	Abstention : 0

Madame Carine THOMAS-MOIROUD a été élue secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, réuni

- ❖ **APPROUVE** le compte-rendu de la séance 22 NOVEMBRE 2019 à l'unanimité des membres présents et représentés.
- ❖ **EMET** un avis favorable sur les nouvelles attributions de compensation de la Communauté de communes aux communes telles que détaillées dans l'annexe jointe, qui seront régularisées par douzième à compter du 1^{er} décembre 2019.
- ❖ **DECIDE** d'étudier l'opportunité de conclure un (nouveau) contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires. Décide pour cela de donner mandat au Président du Centre de gestion de l'Ain afin :
 - qu'il procède à la consultation des différents prestataires potentiels ;
 - qu'il conclut le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires ;
 - qu'il informe ces collectivités des caractéristiques du nouveau contrat-groupe, se fasse le relais de toute demande d'adhésion au dit contrat et qu'il prenne toute décision adaptée pour réaliser réglementairement la passation du marché susvisé.
- ❖ **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme ; **DECLARE** que la présente délibération formalise la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ; **DECLARE** que la teneur des débats est consignée dans le procès-verbal de la séance du Conseil municipal ;
- ❖ **PREND** connaissance du courrier de TDF concernant la demande de pérennisation de la location de la parcelle ZA 5 sur la commune de BEY. Le conseil précise qu'il est hors de question de répondre favorablement à une éventuelle demande de cession

- ❖ **PREND** connaissance des interventions régionales en faveur de l'aménagement du territoire et plus particulièrement de la présentation des bonus ruralité et bourgs centres 2^{ème} génération.
- ❖ **APPROUVE** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de la **Veyle** (suppression de l'organisation des temps d'activité périscolaire)
- ❖ **DECIDE** de réfléchir à un éventuel projet de rénovation de l'espace jeux enfants.
- ❖ **RAPPELLE** que les vœux de la municipalité se dérouleront le 12 janvier 2020 à 11 heures

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 55

Le Maire
Michel GENTIL

